



Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi 7 juillet 2014 à 19 h 30 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents : M^{mes} Jacqueline Caron, mairesse
Juliette Côté, conseillère
Suzanne Ouellet, conseillère
Chantal Pelletier, conseillère
Francine Roy, conseillère
MM. Alain Malenfant, conseiller
Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Jacqueline Caron, mairesse.

Danielle Albert, directrice générale, est aussi présente.

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 30 par Jacqueline Caron.

RÉSOLUTION N° 2014-07-206

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu d'adopter l'ordre du jour après y avoir ajouté 2 points. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-07-207

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2014

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2014 dans sa forme et teneur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-07-208

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2014

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juin 2014 dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-07-209

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2014

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juin 2014 dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-07-210

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu que les comptes totalisant 112 404,89 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 07-2014 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

Madame la Mairesse fait lecture d'un résumé de la correspondance.

ÉTUDE DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2014-01 – IMMEUBLE SIS AU 9, RUE SAINT-MICHEL

Madame la Mairesse donne la parole à la conseillère Chantal Pelletier pour expliquer la demande. Par la suite, la parole est accordée aux personnes présentes qui pourraient avoir des intérêts dans ce dossier.

RÉSOLUTION N° 2014-07-211

ÉTUDE DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2014-01 – 9, RUE SAINT-MICHEL – JEAN-PIERRE LEBEL

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Jean-Pierre Lebel à propos de sa propriété sise au 9, rue Saint-Michel, afin d'obtenir l'autorisation de construire un garage d'une superficie supérieure à celle prévue au règlement de zonage.

Considérant le paiement de la somme exigée pour l'étude d'une demande de dérogation mineure, soit 250 \$.

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié le dossier.

Considérant que la superficie du garage projeté est supérieure de 8,46 m² à ce que permet le règlement de zonage.

Considérant que le fait d'accorder la dérogation ne causerait aucun préjudice aux voisins de monsieur Lebel.

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'approuver la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, soit d'accorder la dérogation mineure demandée par monsieur Jean-Pierre Lebel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-07-212

EMBAUCHE DE LA TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION

Considérant le départ à la retraite de la directrice générale.

Considérant que la directrice générale adjointe, Julie Garon, a accepté le poste de directrice générale à compter de septembre prochain.

Considérant la nécessité de combler le poste laissé vacant par madame Garon.

Considérant la décision du conseil municipal de recruter un technicien en administration plutôt qu'un directeur général adjoint.

Considérant que le comité de sélection a rencontré quatre (4) candidats en entrevue.

Considérant que madame Nadia Sheink s'est démarquée tant aux tests de comptabilité et de français qu'en entrevue.

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de procéder à l'embauche de madame Nadia Sheink à titre de technicienne en administration. La titulaire entrera en poste dès qu'elle sera disponible. La semaine de travail est fixée à 35 heures, du lundi au vendredi. Le salaire est celui prévu à l'échelon 1 du poste visé. Après une période de probation de six mois, le salaire pourra être revu à la hausse dans la mesure où la titulaire aura répondu aux exigences du poste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-07-213

EMBAUCHE DU MÉCANICIEN OPÉRATEUR

Considérant que la personne sélectionnée dans un premier temps s'est désistée.

Considérant qu'un jeune diplômé en mécanique a su démontrer son intérêt pour l'emploi offert.

Considérant que les références obtenues auprès de son superviseur à l'école qu'il fréquentait sont excellentes.

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu de procéder à l'embauche de monsieur Simon Houde à titre de mécanicien opérateur. Le début de l'emploi est fixé au lundi 14 juillet 2014. La semaine de travail est de 40 heures du lundi au vendredi midi en période estivale alors que l'hiver, l'horaire de travail est aménagé de manière à répondre aux exigences de l'entretien hivernal des routes. Le salaire est celui prévu à l'échelon 1 du poste visé. Après une période de probation de six mois, le salaire pourra être revu à la hausse dans la mesure où le titulaire aura répondu aux exigences du poste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-07-214

MISE À JOUR DES COORDONNÉES DU REPRÉSENTANT – CORPORATION DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE DU QUÉBEC

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu de nommer madame Julie Garon, pour représenter la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, propriétaire de l'établissement d'hébergement touristique « *Camping et chalets de Squatec* » aux fins de discussion auprès de la Corporation de l'industrie d'hébergement touristique du Québec (CITQ) pour tout sujet relatif à l'établissement d'hébergement touristique correspondant au numéro de dossier 110891. De plus, les membres du conseil municipal reconnaissent que la CITQ se réserve le droit de ne faire affaire qu'avec le représentant pour des questions d'administration et de classification de cette unité si elle le juge à propos.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-07-215

ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – RÉFECTION DU CHEMIN DES CHALETS

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu d'accepter la soumission de Construction BCK inc. au montant de 78 552,40 \$, taxes incluses. Il est donc résolu, par la présente, de décréter les travaux de réfection du chemin des Chalets sur un tronçon de plus ou moins cinq cents (500) mètres dont les détails sont disponibles au devis descriptif du document d'appels d'offres. Les fonds pour payer ces travaux proviennent des comptes d'immobilisations 23-040-15-721 et 23-080-00-141 ainsi que d'un solde disponible dans les comptes de fonctionnement 02-590-00-141 et 02-590-00-200. De plus, le matériel granulaire de type MG-20 doit être du tamisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-07-216

DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR INVITATION ÉCRITE – TRAVAUX DE PAVAGE

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de procéder à une demande de soumissions par invitation écrite pour les travaux de pavage à réaliser au rang 1et 2 Est, sur la rue Saint-Paul ainsi que sur un terrain privé de la rue de la Plage suite aux travaux de l'été 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-07-217

APPROBATION DE L'OFFRE DE ROCHE – CONCEPTION D'UN PLAN D'ACTION

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu d'accepter l'offre de Roche ltée, Groupe-conseil, au montant de 2500 \$, avant taxes. L'offre concerne la réalisation d'un plan d'action pour la recherche de

raccordements inversés tel qu'exigé par le MAMOT lorsque la municipalité bénéficie d'une aide financière pour des travaux d'infrastructures et que cette exigence figure comme obligation particulière au protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-07-218

ACCEPTATION D'UNE OFFRE – ALARME AU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'accepter l'offre d'Électronique Mercier au montant de 1451,77 \$, avant taxes. Celle-ci consiste en l'installation d'un système d'alarme au réservoir d'eau potable dans le cas où celui-ci se viderait subitement. Le système permettra d'être informé rapidement par un module cellulaire transmettant l'alarme sur le téléavertisseur du directeur des travaux publics notamment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-07-219

DON À LA CHORALE DES JEUNES ET DES JEUNES DE CŒUR

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'octroyer un don de 100 \$ à la Chorale des jeunes et des jeunes de cœur en réponse à sa demande de commandite pour l'organisation d'un concert qui aura lieu à l'église de Squatec en novembre prochain.

Adoptée à la majorité des conseillers. Pour : 5 Contre : 1

RÉSOLUTION N° 2014-07-220

APPUI AU PROJET DU CLUB DE SKI DE FOND AUPRÈS DU PACTE RURAL

Considérant le projet d'amélioration du sentier de ski de fond et de raquette.

Considérant la popularité de ces activités hivernales.

Considérant le plan d'action de la Politique familiale et Municipalité amie des aînés, laquelle a pour objectif, notamment, de soutenir les organismes pour la création d'activités sportives.

Considérant qu'à ce jour, les budgets du Pacte rural ne sont pas connus.

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'appuyer le projet du Club de ski de fond de Squatec auprès du Pacte rural – volet local, ledit projet consistant en l'amélioration et à la rénovation du sentier de ski de fond. Le coût estimé du projet s'élève à 8520 \$ alors que la demande de contribution financière s'établit à 6600 \$. Il est de plus résolu que par cet appui, la municipalité s'engage à attribuer, en 2014, un montant au Club de ski de fond provenant du budget local du Pacte rural; cependant, le montant de la contribution sera déterminé par les membres du conseil municipal selon les budgets qui seront accordés à la municipalité par le Pacte rural et selon les autres projets qui seront déposés au conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-07-221

REDDITION DE COMPTES MODIFIÉE - PAERRL

Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de 100 876 \$ et non pas de 91 044 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013 tel que mentionné dans la reddition de comptes datée du 9 juin 2014.

Considérant qu'une reddition de comptes modifiée a été transmise au ministère des Transports le 19 juin dernier.

Considérant que le conseil municipal doit approuver ladite reddition de comptes.

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-07-222

ACCORD DE LA MUNICIPALITÉ – ACTIVITÉ VÉLO – ÉLÈVES DU SECONDAIRE – ÉCOLE VALLÉE-DES-LACS

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu que la municipalité de Squatec donne son accord à la tenue de l'activité vélo prévue au début du mois de septembre 2014 pour les élèves du secondaire de l'École Vallée-des-Lacs. Les cyclistes emprunteront la route 295, le sentier cyclable vers le camping municipal de Squatec, reprendront la route 295 Sud puis la route 296 vers Biencourt pour se rendre ensuite à Lac-des-Aigles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-07-223

APPROBATION DE L'OFFRE DE CLAUDE BÉRUBÉ – RÉPARATION DU SOLAGE DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'accepter l'offre de monsieur Claude Bérubé au montant net de 3500 \$, matériaux et main-d'œuvre, pour la réparation du crépi de la fondation de l'édifice municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-07-224

PUBLICATION D'UN OFFRE D'EMPLOI – INSPECTEUR EN URBANISME

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de publier une offre d'emploi dans le cadre du recrutement d'un inspecteur en urbanisme dès que nous aurons une entente avec les municipalités voisines à propos de leurs besoins à ce chapitre. Il est de plus résolu de publier l'offre dans le journal Info-Dimanche, l'Avantage, sur le site d'Emploi-Québec, de Québec municipal et du Cégep de Matane.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-07-225

ÉVALUATION DES COÛTS – RÉNOVATION DES CABANES EN BOIS ROND AU CAMPING

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu de demander à Gilles Talbot d'évaluer les coûts pour remettre en condition les cabanes en bois rond situées au camping municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CONSEIL DES MAIRES DU 9 JUIN 2014

Les élus ont reçu copie du résumé de la réunion du conseil des maires du mois de juin 2014.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus résument les différentes activités auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois dans le cadre des réunions des comités dont ils sont membres.

Je, Danielle Albert, directrice, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale, secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20 h 40.

En signant le procès-verbal, Jacqueline Caron, mairesse, est réputée avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mairesse

Directrice générale, secrétaire-trésorière